# Modèle de délibération pour avoir recours au service remplacement du CDG49

**OBJET : Remplacement de Personnel – Recrutement par l’intermédiaire du Centre de Gestion de Maine et Loire et mise à disposition de la commune dans le cadre de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984.**

Le Conseil autorise Madame – Monsieur Le Maire, ou Madame – Monsieur Le Président, à recruter

* pour un accroissement temporaire d’activité (art 3 1°))
* pour un accroissement saisonnier d’activité (art 3 2°))
* pour assurer le remplacement du personnel titulaire ou non (art 3-1),
* pour faire face temporairement à une vacance d’emploi (art 3-2)

Il autorise Madame – Monsieur Le Maire, ou Madame – Monsieur Le Président à signer une convention de mise à disposition dans le cadre de l’article 25 de la loi du 26 janvier 1984 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire

-----------------------------------------------------un

Décision adoptée à l’unanimité

Fait à XXXX

Le xx/xx/xxxx

Le Maire

Ou Le Président

-----------------------------------------------------